

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2019/1100 du 27 juin 2019, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active desmédiphame,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **CONQUEROR***

de la société

UPL EUROPE LTD

numéro de dossier

n°2019-6149

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active desmédiphame par le règlement d'exécution (UE) 2019/1100 du 27 juin 2019,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, à compter du 1^{er} janvier 2020, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

| | |
|-------------------------|--|
| Noms du produit | CONQUEROR BEETUP OPTI BETASANA OPTI |
| Type de produit | Produit de référence |
| Titulaire | UPL EUROPE LTD 1st Floor, Birchwood Park, The Centre, WARRINGTON, CHESHIRE WA3 6YN, ROYAUME-UNI |
| Formulation | Suspension concentrée (SC) |
| Contenant | 60 g/L - phenmediphame 60 g/L - desmediphame 60 g/L - éthofumesate |
| Numéro d'intrant | 084-2016.01 |
| Numéro d'AMM | 2160916 |
| Fonction | Herbicide |
| Gamme d'usage | Professionnel |

Conditions générales de retrait

| | |
|--|------------|
| Date de retrait | 01/01/2020 |
| Date limite pour la vente et la distribution | 01/04/2020 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants | 01/07/2020 |

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2017-0382, 2017-2642 et 2019-4799 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le

09 DEC. 2019

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)